

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction de logements - Parc de la Croix Saint-Jacques  
816 Avenue du Général Leclerc  
77190 DAMMARIÉ LES LYS

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE Immobilier ILE DE FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Julien GUILLEMONT

RCS / SIRET

4 8 9 2 4 4 4 8 3 0 0 0 2 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	Création d'une surface de plancher de 12 700 m <sup>2</sup>
41) a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'une aire de stationnement de 166 places, dont 133 en sous-sol.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction de logements, sur une parcelle située 816 Avenue du Général Leclerc à Dammarie-les-Lys.

Le projet comprend :

- La réhabilitation d'un manoir pour 30 logements en accession libre ;
- La construction de 70 logements en accession libre, répartis en deux bâtiments de 35 logements à R+3 ;
- La construction d'une résidence Séniors de 110 logements et locaux communs ;
- La construction d'un parking de 166 places dont 80% en sous-sol (133 places en sous-sol, 33 places extérieures)

Le terrain d'une superficie de 38 752 m<sup>2</sup> est actuellement occupé par un manoir de 550 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et 1 770 m<sup>2</sup> de SDP, abandonné depuis les années 1990, et qui sera transformé.

Le bâtiment à l'entrée du site Avenue général Leclerc sera conservé.

## 4.2 Objectifs du projet

Une architecture du bâti et paysagère intégrée au site et à l'environnement existant  
La conservation en intégralité du patrimoine arboré jugé remarquable  
Une gestion hydraulique à la parcelle (zéro rejet)  
Une gestion des mouvements de terres en intégralité sur le site (aucun apport ni évacuation)  
La préservation de la Flore et la conservation des habitats identifiés de la faune (notamment des chiroptères)  
Le respect total des prérogatives du PLU, avec un habitat éloigné des nuisances sonores, et non source de dégradation paysagère

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

réseaux existants, construction des bâtiments et du parking, travaux de réhabilitation du manoir, avec conservation des façades et toitures existantes .

Une gestion du chantier sera mise en œuvre avec notamment :

- une consommation d'énergie étudiée en concertation avec les entreprises
- la mise en place du tri des déchets, avec l'organisation de la collecte
- l'utilisation de produits respectant les nouvelles normes de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) en matière d'écoresponsabilité
- le contrôle des flux de circulation
- l'organisation stricte du stationnement sur la parcelle
- le contrôle du nettoyage des engins avant leur sortie du terrain
- la mise en place de protections visuelles avec le maintien d'une clôture de chantier suffisamment opaque
- l'attention portée à la conservation en l'état des abords du chantier avec un nettoyage régulier pour limiter les émanations de poussières.

La phase travaux respectera les engagements réalisés dans la charte chantier faibles nuisances Eiffage adaptée au projet. Une demande de recommandations environnementales a été adressée à M. LAINE, en charge de la Valorisation des espaces naturels sensibles de Seine et Marne pour obtenir davantage de préconisations et de bonnes pratiques en phase chantier (cf. Annexe 14)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est composé de :

- Manoir réhabilité sur 1 770 m<sup>2</sup> de SDP
- Deux bâtiments en R+3 sur 4 430 m<sup>2</sup> de SDP
- Résidence Sénior sur 6 500 m<sup>2</sup> de SDP
- Un parking souterrain de 133 places
- Une voie de circulation et 33 places de stationnement en revêtement poreux sur 1 400 m<sup>2</sup>
  
- Des espaces verts sur 29 962 m<sup>2</sup>

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette totale de l'opération = 38 752 m <sup>2</sup> Surface de plancher = 12 700 m <sup>2</sup> Aire de stationnement = 166 places de parking, dont 133 en souterrain Espaces verts = 29 962 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

816 Avenue du Général Leclerc  
77 190 DAMMARIE-LES-LYS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 6 5' 4 2 " 98 Lat. 4 8° 5 2' 0 0 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 330 m au Sud du projet, commence la ZNIEFF 110001222 de type I "Massif de Fontainebleau"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de la Seine-et-Marne, approuvé par l'arrêté préfectoral du 29/12/2019. Cf. Annexe 13 "Note relative à l'acoustique"
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Abbaye du Lys, classée Monument Historique par arrêté du 30/12/1930, est située à 1,5 km à l'Ouest du projet. Le château de La Rochette, inscrit Monument historique le 31/10/1995, est situé à 1,2 km au Sud/Est du projet. Le site patrimonial de Melun, classé AVAP par arrêté du 18/02/2016, est situé à 350 m au Nord du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site. Les données géotechniques corroborent cette absence de zone humide. Le site se trouve au point haut de la vallée (rive gauche) de la Seine. Il n'y a pas de présence d'eaux souterraines sur les relevés piézomètres dans les dix premiers mètres, les eaux s'écoulant naturellement vers le lit du fleuve.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation approuvé le 31/12/2002 L'emprise du projet n'est pas concernée par la zone identifiée comme "à risque de crue" liée aux potentiels débordements de la Seine qui s'écoule à 1,2 km à l'Ouest.  La Commune n'est soumise à aucun PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,2 km au Sud/Ouest du projet, le site inscrit n°5018 "Abords de la forêt de Fontainebleau" Date de protection 02/05/1974
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 330 mètres au Sud du projet, le site Natura 2000 "Massif de Fontainebleau" directive « habitats, faune, flore », ZSC n° FR 1100795 et directive « Oiseaux » ZPS n° 1110795.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 330 mètres au Sud du projet, le site classé n°5013 "Forêt domaniale de Fontainebleau" Date de protection 02/07/1965

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des terres sera géré en déblai-remblai sur le site. Il n'y aura nia évacuation de terres, ni apport extérieur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic des arbres remarquables a été mené (Cf. Annexe 11 "Notice sur le Parc arboré"). Les 17 sujets identifiés seront préservés.  Afin de connaître la faune et la flore du site, les inventaires suivants seront à mener, en période favorable : Flore et habitats, avifaune, chiroptères et autre faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 10 "Complément diag Flash". Investigations complémentaires à mener (notamment sur les chiroptères) à partir du printemps 2020.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé n°5013 "Forêt domaniale de Fontainebleau"
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe n°7 "Notice sur l'insertion du projet dans le PLU".
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque lié au Transport de matières dangereuses (gazoduc et oléoduc sur la commune mais pas sur le site du projet)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques suivants sont identifiés à l'échelle de la commune de Dammarie-les-Lys : Feu de forêt Inondation, Mouvement de terrain, Séisme Zone de sismicité 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des flux de véhicules supplémentaires liés aux déplacements des futurs habitants des logements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier, de manière temporaire. En phase exploitation, le projet n'engendra que des nuisances sonores liées aux déplacements des futurs habitants et limité à la seule voie d'accès. L'essentiel du réseau viaire à l'intérieur du site se composera de cheminement piétons. Cf. Annexe 13 "Note relative à l'acoustique".

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments et les espaces de circulations seront éclairés. Sur les parkings des candélabres LED seront installés, à faible consommation d'énergie et grande longévité. Les candélabres choisis veilleront à éclairer uniquement vers le sol et ne pas créer de pollution lumineuse</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets atmosphériques indirects, liés à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV...), mais pas de manière significativement plus importante qu'à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'assainissement sera de type séparatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux usées : vers réseau communautaire existant</li> <li>- Eaux pluviales : Gestion en zéro rejet dit à la parcelle. Infiltration de la totalité des eaux pluviales sur la base d'une pluie de référence Centennale (la plus forte enregistrée par les services de Météo France)</li> </ul> <p>Traitement des polluants par phytoremédiation - un chapitre sur l'évaluation de la charge polluante collectée par le ruissellement des eaux pluviales est détaillée dans la notice hydraulique (Annexe 12).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production de déchets non dangereux, qui seront gérés par la collectivité.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La « Mise en place d'essences locales prévues au projet et approvisionnement en pépinière locale » est proposé par le paysagiste avec la mise en place du principe de jardin-foret avec des essences locales mellifères et à baies. Le travail paysager sur le site réside dans la mise en place d'écotone entre la strate boisée et les espaces de prairie et de jardin. Mise en place de transition végétale du bois – lisière arbustive- massifs de vivaces - prairie - pelouses. Favorisant les corridors écologiques et le développement de la biodiversité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de Le Mée-sur-Seine, Melun, La Rochette, Fontainebleau, Villiers-en-Bière, Boissise-le-Roi, Boissise-la-Bertrand, Boissettes.

Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

MILIEU NATUREL : les arbres remarquables ne seront pas abattus. Par ailleurs, des inventaires complets faune et flore vont permettre de connaître précisément les enjeux écologiques du site et les mesures à mettre en place pour éviter les impacts.

PAYSAGE : une prise en compte des enjeux paysagers du site se traduit dans le projet au niveau des ambiances et du choix des matériaux notamment (voir annexe 8).

EAU : l'eau pluviale sera infiltrée sur site, après phyto épuration.

POLLUTION LUMINEUSE : choix des lampes adapté.

Des préconisations pour l'intégration de mesures écologiques ont été transmises à l'architecte et paysagiste suite à l'analyse des enjeux et au diagnostic flash (cf. Annexe 10). Les mesures retenues pour le projet en phase conception et réalisation seront suivies par le pôle interne d'Eiffage Immobilier "Réglementation environnementale et Biodiversité" du service Qualité Environnement.

Le projet prétendra aux différents labels :

LOGEMENTS : NF Habitat HQETM Construction Logement (6 étoiles) et RT 2012

RSS : NF Habitat HQETM Construction Résidences Services (7 étoiles, dont 3 étoiles sur l'environnement) et RT 2012 -20%

MANOIR : NF Habitat, Version 3.2 du référentiel rénovation logement et résidence services, applicatif NF 500-13

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que notre projet ne nécessite pas d'étude d'impact pour plusieurs raisons:

- le projet étant situé en bordure du tissu urbain, les sujets de circulation et pollution atmosphérique ne sont pas significatifs.
- le site n'est pas concerné par des sujets tels que les risques industriels et technologiques, naturels ou encore de pollution de sol.
- La faible emprise de surface de plancher totale limitant l'imperméabilisation du site
- Les principaux enjeux environnementaux tels que la biodiversité, la gestion des eaux, la maîtrise des nuisances en phase chantier et exploitation ont été anticipés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Notice sur l'insertion du projet dans le PLU Annexe n°8 : Monuments historiques Annexe n°9 : Notice d'insertion paysagère (Pers + note de la paysagiste) Annexe n°10 : Diag Flash Annexe n°11 : Notice sur le parc arboré Annexe n°12 : Notice Hydraulique Annexe n°13 : Note relative à l'acoustique Annexe n°14 : Courrier sur la valorisation des espaces naturels sensibles

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Velizy-Villacoublay

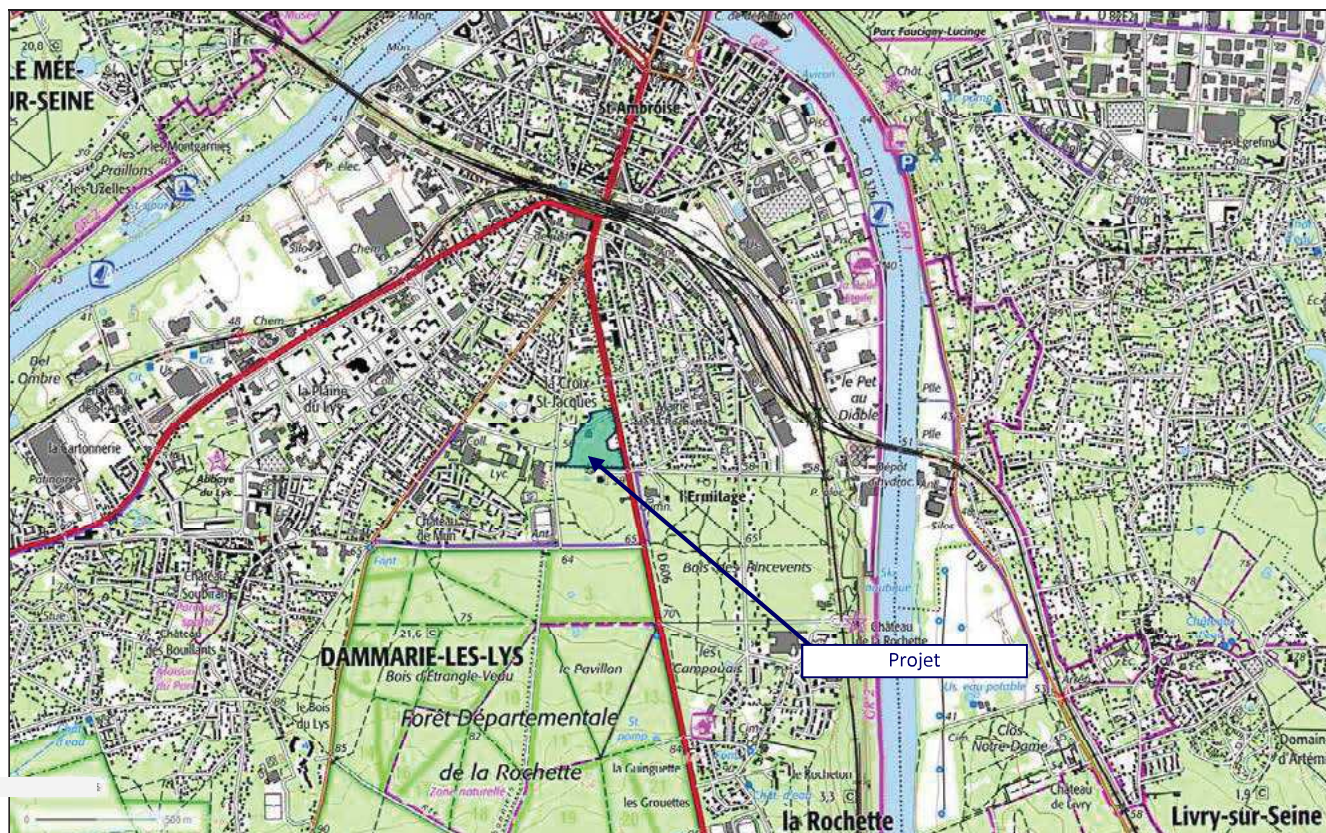
le, 28/01/2020

Signature

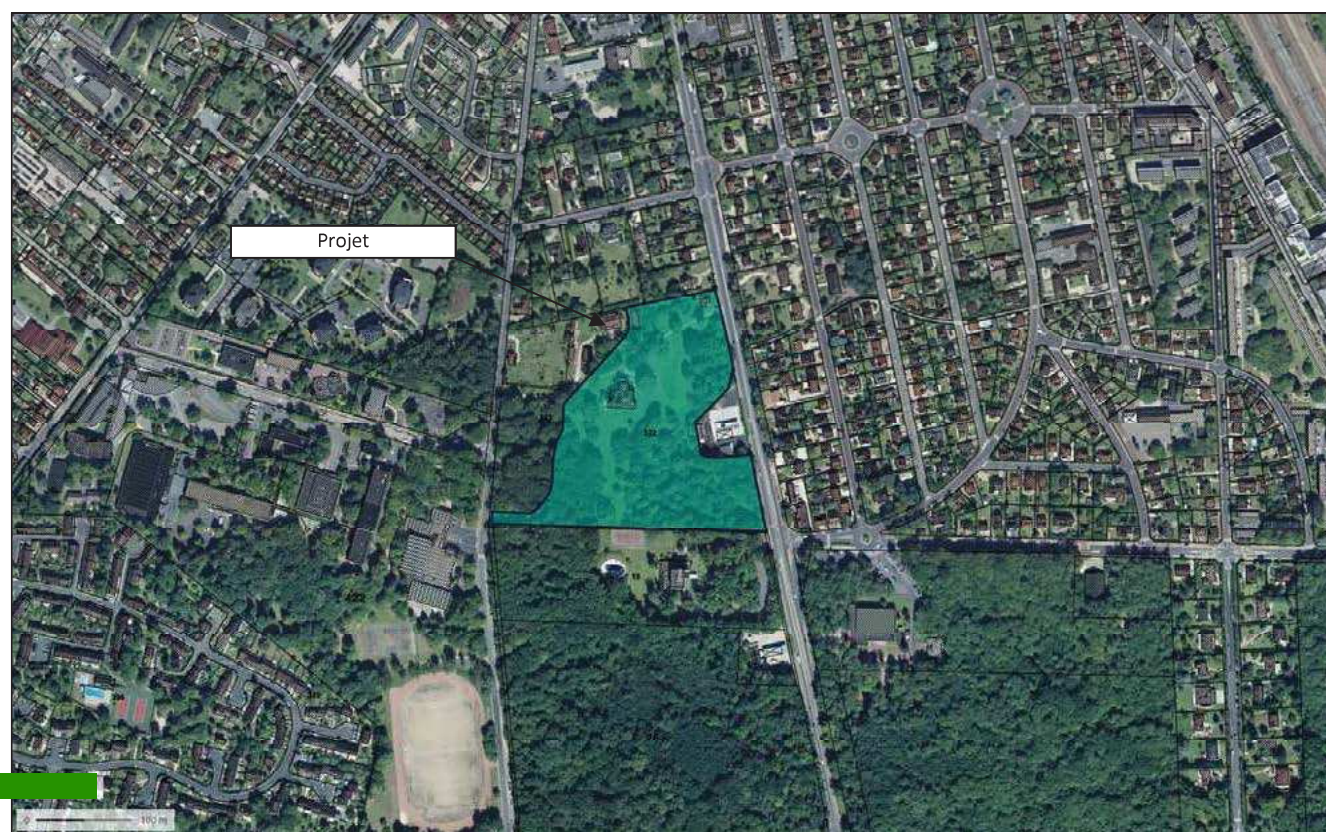
  
**EIFFAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE**  
11, place de l'Europe  
CS 50570  
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY  
SAS au capital de 1 501 674 892 444 883 R.C.S. Versailles  
ID TVA FR 7 489 244 483  
Tél. 01 31 65 89 89  
www.eiffage-immobilier.fr

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER  
COMMUNE DE DAMMARIÉ-LES-LYS  
ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Annexe 2  
Plan de situation

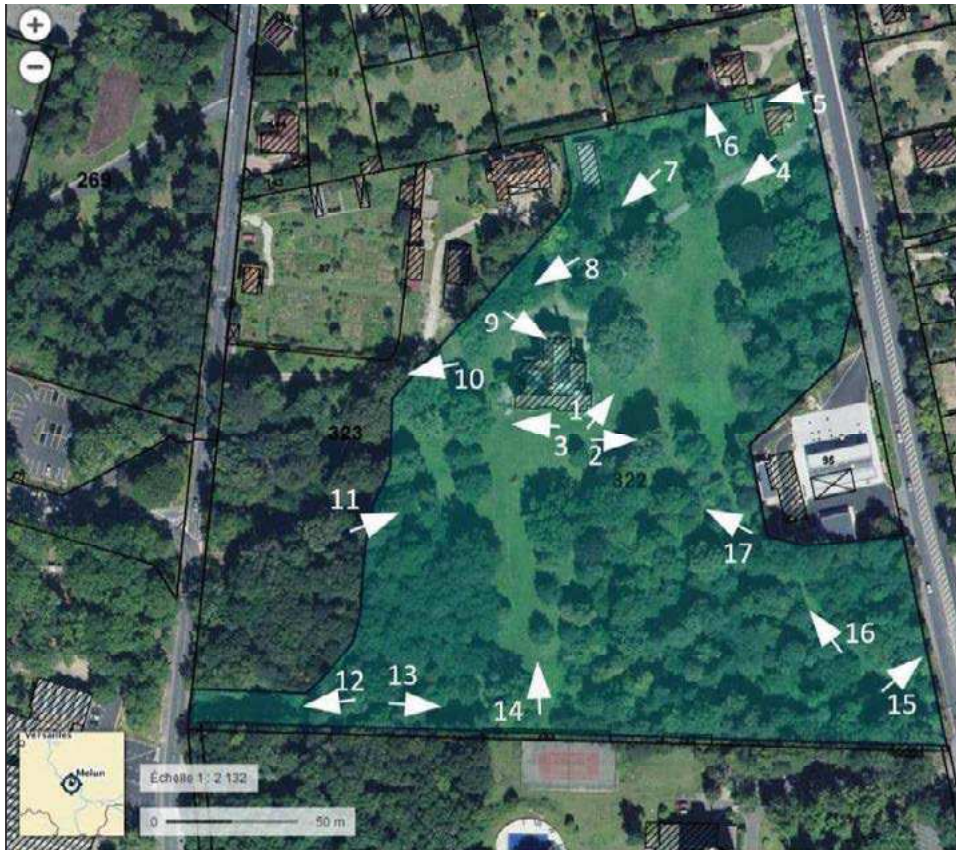


*Localisation du site sur fond IGN*



*Localisation du site sur fond photo aérienne*

Annexe 3  
Prises de vue du site  
(photographies prises le 13/12/2019 / Eiffage)



Localisation prises de vue



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4



Photographie 7



*Photographie 8*



*Photographie 9*



*Photographie 11*



*Photographie 12*



*Photographie 13*



*Photographie 14*



*Photographie 16*




*Photographie 17*

Annexe 4  
Plan existant et projet



PLAN EXISTANT

 Arbres remarquables (17)

PHASE : <b>ESQ</b>	TITRE DU DOCUMENT : <b>PLAN DE ARBRES REMARQUABLES</b>  OPERATION : <b>Construction de logements - Manoir de la Croix St Jacques Dammarie Les Lys</b>	MAITRE D'OUVRAGE : <b>EIFFAGE Immobilier</b>	MAITRE D'OEUVRE : <b>ATELIER ATE-BW</b> Barbara DUMONT, Architecte dplg et navale	ECHELLE : - -  DATE : <b>Janvier 2020</b>	INDICE : <b>A</b>  AFFAIRE :	EMETTEUR : <b>ARK</b>  N° DOCUMENT : -
-----------------------	---	---	---	---	---------------------------------------	--



PLAN PROJET

● Arbres remarquables (17)

PHASE : <b>ESQ</b>	TITRE DU DOCUMENT : <b>PLAN DE ARBRES REMARQUABLES</b>  OPERATION : Construction de logements - Manoir de la Croix St Jacques Dammarie Les Lys	MAITRE D'OUVRAGE :  <b>EIFFAGE Immobilier</b>	MAITRE D'OEUVRE :  <b>ATELIER ATE-BW</b> Barbara DUMONT, Architecte dplg et navale	ECHELLE : - -  DATE : <b>Janvier 2020</b>	INDICE : <b>A</b>  AFFAIRE :	EMETTEUR : <b>ARK</b>  N° DOCUMENT : -
-----------------------	---	---	---	---	---------------------------------------	--



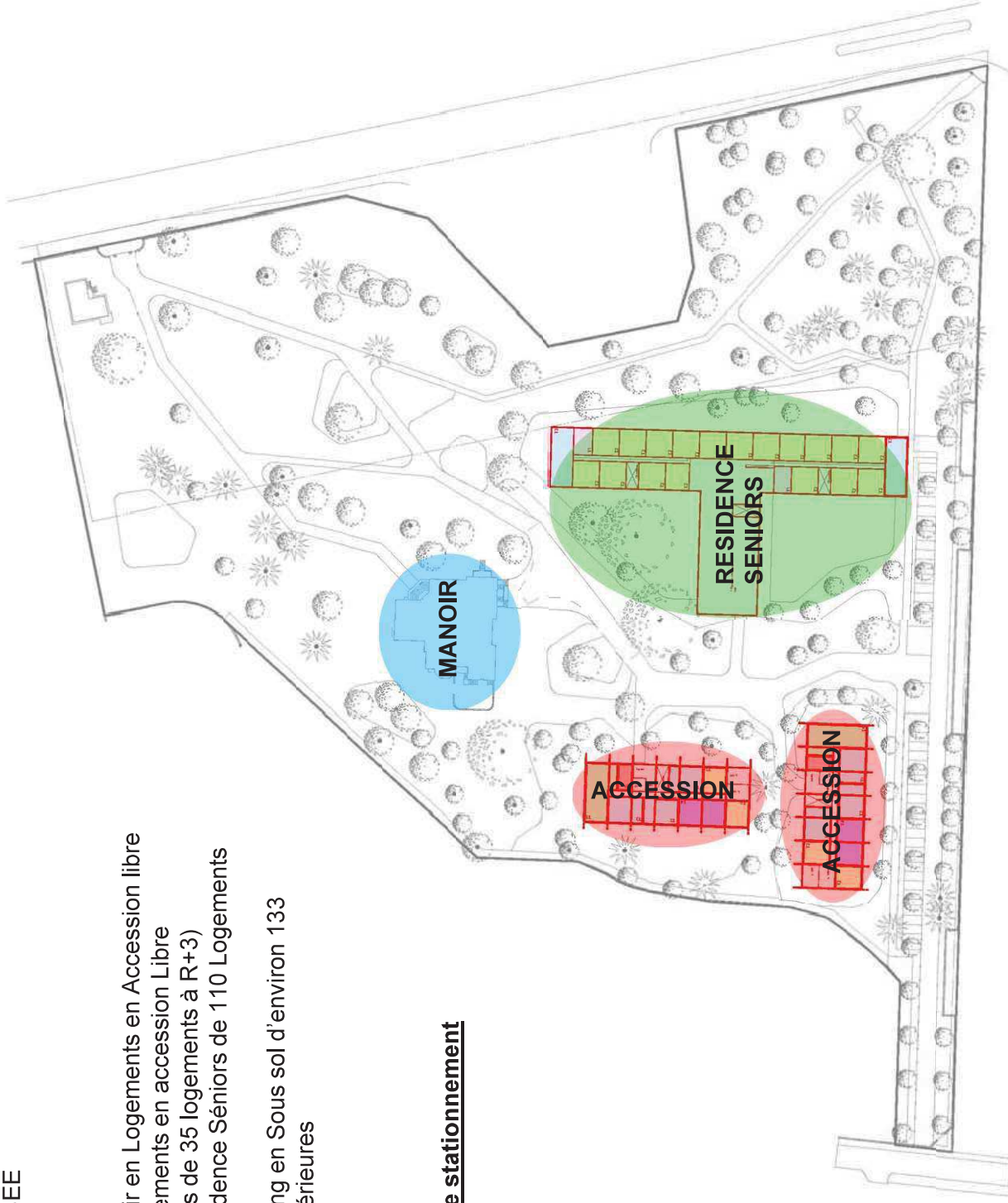
## PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

### PROGRAMME

- Réhabilitation du Manoir en Logements en Accession libre
- Construction de 70 logements en accession Libre (répartis sur 2 bâtiments de 35 logements à R+3)
- Construction d'une résidence Séniors de 110 Logements + Locaux communs
- Construction d'un parking en Sous sol d'environ 133 places et 33 places extérieures

### Répartition des places de stationnement

- Manoir //
- Accueil
- Restauration
- Salles d'activités
- Bibliothèque
- Locaux personnel



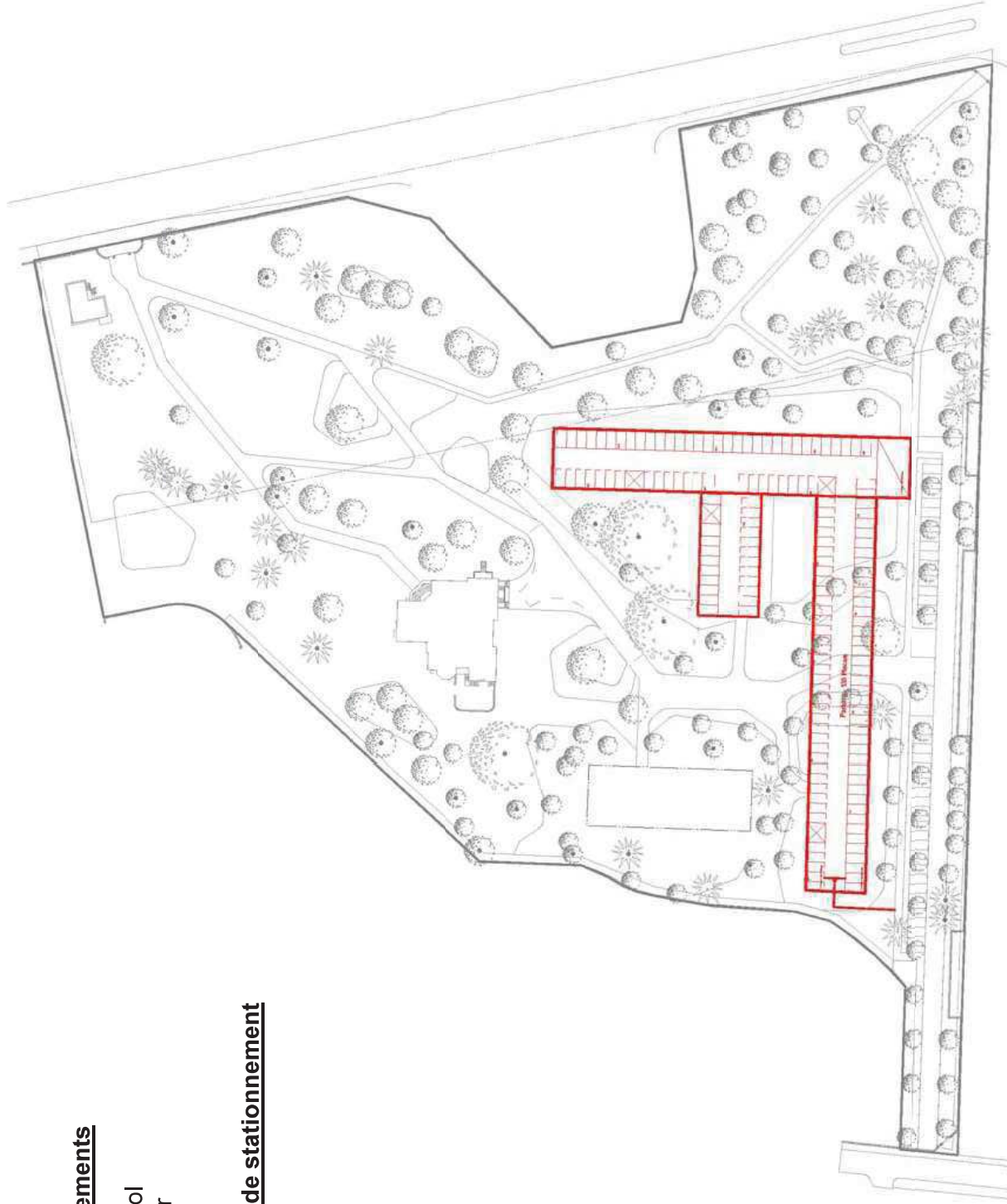
## PLAN DU SOUS SOL

### 166 places de stationnements

- 133 places en Sous sol
- 33 places en extérieur

### Répartition des places de stationnement

- Manoir //
- Accueil
- Restauration
- Salles d'activités
- Bibliothèque
- Locaux personnel



Annexe 5  
Les abords du site



Annexe 6  
Distance aux sites natura 2000

